



objectif
végétal

Recherche, Formation & Innovation
en PAYS de la LOIRE

APPEL A PROJETS DEFIS SCIENTIFIQUES 2019



OBJECTIFS

La feuille de route du projet **Objectif Végétal, Recherche, Formation & Innovation en Pays de la Loire** prévoit dans le cadre du volet « Ressourcement scientifique » la mise en place d'un appel à projets « défis scientifiques » annuel.

L'appel à Projets « Défis scientifiques Objectif Végétal 2019 » doit contribuer à faire évoluer une thématique au sein des axes de leadership, à développer de nouveaux champs de compétences. Il peut également permettre d'accélérer la montée en puissance de approches émergentes : omiques (métagénomique, épigénomique, etc.), phénotypage / chémotypage, traitement de données haut-débit, végétal en milieu urbain etc.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement de la part de la Région, les projets déposés doivent être dans l'esprit des « paris scientifiques » de la Région : projets de recherche à dominante fondamentale, ayant pour objectif d'explorer des sujets scientifiques originaux par rapport à l'état de l'art, innovants et de rupture qui ne peuvent pas être la simple poursuite de thèmes déjà engagés par le laboratoire.

CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJETS ET CARACTERISTIQUES DES PROJETS ATTENDUS

Pour être **éligibles**, les projets déposés :

- doivent être portés par au moins une unité porteuse de la SFR QUASAV. Des partenariats avec des structures hors SFR sont possibles mais celles-ci ne pourront être directement financées si elles sont en dehors du périmètre régional ;
- doivent répondre aux objectifs définis ci-dessus ;
- ne doivent pas dépasser 3 ans.

Un projet qui aurait déjà été déposé 2 fois aux éditions précédentes de l'appel à projets ne pourra pas être resoumis. Un même projet ne peut être déposé à 2 appels internes de 2 RFI.

Les projets envisagés sont des projets type :

- thèse environnée ou post-doctorat environné ; **les frais d'environnement seront plafonnés à 25 k€ ; le financement peut porter sur l'environnement seul de la thèse ou du post-doc ;**
- environnement seul (projets starters) **pour un montant maximum subventionnable de 25 k€.**

Dans le cas où la demande de financement concerne l'environnement d'une thèse ou d'un post-doc dont les allocations sont déjà financées, c'est le projet de thèse ou de post-doc qui doit être décrit dans le formulaire et qui sera évalué comme tel. Les projets ne doivent pas être déposés dans la catégorie starter.

Toutes les aides demandées devront être justifiées et calibrées en prenant en compte les indications ci-dessus. Il est rappelé que ce soutien financier est destiné à couvrir exclusivement des dépenses de fonctionnement (consommables, frais de déplacement, prestations de service, gratification de stagiaires, petits équipements (jusqu'à 2 000 euros), etc.) ou des salaires (allocations doctorales ou post-doctorales) liés au projet.

PROCEDURE DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Les projets seront rédigés **en anglais** selon le formulaire joint, et adressés par voie électronique à la Direction d'Objectif Végétal nadine.dueso@univ-angers.fr **déjà le 25 janvier 2019 à 18h.**

Le formulaire devra être visé par le Directeur de l'Unité et par le Directeur de la Recherche de l'Établissement concerné si le coordinateur du projet est le Directeur de l'Unité.

La direction opérationnelle du RFI assurera la vérification de l'éligibilité (complétude du dossier).

Chaque projet sera évalué par 2 experts externes, dont des experts internationaux. La Commission Recherche d'Objectif Végétal lors de sa réunion du 4 février 2019 aura la charge de faire des propositions pour constituer le panel d'experts externes.

Les critères d'évaluation par les experts externes seront les suivants :

- Originalité et nouveauté par rapport à l'état de l'art ;
- Faisabilité ;
- Potentiel de valorisation (pour l'équipe et pour le scientifique recruté) ;
- Pertinence de l'approche scientifique ;
- Adéquation des objectifs du projet avec les ressources existantes et la demande de financement.

Un classement des projets évalués sera réalisé par la Commission Recherche d'Objectif Végétal lors de sa séance de mai 2019.

La sélection finale interviendra début juillet 2019 après les résultats du concours de l'École Doctorale. Le financement du projet ne sera acquis qu'après avis favorable de la Commission Recherche d'Objectif Végétal et validation par le Comité Opérationnel d'Objectif Végétal lors de sa réunion de début juillet.

SPECIFICITES DE CERTAINES UNITES, ARTICULATION AVEC LES ETABLISSEMENTS PARTENAIRES

Les projets de l'UMR IRHS sont déposés par le Directeur de l'Unité. Le budget doit au préalable avoir été validé avec Paige.

Les personnels d'AGROCAMPUS OUEST qui proposent un projet devront également déposer leur projet auprès de leur tutelle : les projets doivent être adressés par mail à la Direction de la recherche d'AGROCAMPUS OUEST (marie-pierre.louage@agrocampus-ouest.fr) **selon le même formulaire en vue de la réunion de la Commission scientifique du Centre d'Angers.**

En 2019, les unités du périmètre du RFI sont éligibles aux appels à projets « projet Commission Recherche » (réservé aux personnes recrutées depuis moins de 3 ans) et « thèses sur projet » de l'Université d'Angers. Les projets pourront être déposés en utilisant le formulaire « RFI ».

RECRUTEMENT DES DOCTORANTS

Tous les projets de thèse qui ont un lien avec les thématiques du RFI doivent obligatoirement être déposés dans le cadre du présent appel à projets. L'Université d'Angers se réserve la possibilité de refuser la présentation d'un dossier au concours de l'école doctorale si elle n'a pas fait l'objet d'une évaluation externe préalable.

RECRUTEMENT DES POST-DOCTORANTS

Les candidat(e)s devront impérativement être en mobilité entrante, de nationalité étrangère de préférence, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas avoir résidé, étudié ou travaillé en France (activité principale) plus de 12 mois dans les 3 années précédant immédiatement la date prévue pour le recrutement.

Le recrutement du post-doctorant sera effectué après la sélection du dossier.